



APPEL A CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

Le scrutin pour l'élection du nouveau président de l'Université Paris-Dauphine par les membres du Conseil d'Administration, du Conseil Scientifique et du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante est fixé au **jeudi 8 décembre 2016**.

En application de l'article 5 des statuts de l'Université et des articles II-9 et IV-1 du règlement intérieur, les candidats doivent déclarer leur candidature, par écrit, au plus tard dix jours francs avant l'ouverture de cette séance, soit **avant le 28 novembre 2016 à 17h**.

Peuvent être candidats les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité.

Chaque candidature comporte un curriculum vitae et une déclaration d'intention exprimant les principales propositions du candidat pour l'orientation et la gestion de l'Université au cours du mandat à venir.

Les personnes intéressées par le présent appel à candidature doivent déposer ou faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante :

Université Paris-Dauphine
Direction Générale des Services – Affaires juridiques – bureau C 408 bis
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny- 75775 Paris cedex 16

Ou

joyce.amzalag@dauphine.fr